

DECLARATION N°0099/CORED/2022

La Convergence pour la Renaissance de la Démocratie en Guinée (CORED-Guinée) s'est réunie ce samedi 25 juin 2022 en plénière avec pour point à l'ordre du jour :

Les leçons à tirer de l'attitude de Monsieur BAH Oury et de son Parti l'Union des Démocrates pour la Renaissance de la Guinée (UDRG) par rapport à l'Alliance Politique.

Suite à la décision unanimement prise par les partis membres de la coalition sur la lettre du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation sur la question du dialogue politique, monsieur BAH Oury s'est désolidarisé de la CORED-Guinée à travers des déclarations, publications personnelle ainsi que celle de son parti politique en violation flagrante de la charte, du Règlement Intérieur et du Code de bonne Conduite de la CORED-Guinée.

Tirant les leçons de tout ce qui précède, la plénière a décidé à l'unanimité des partis membres présents l'exclusion de monsieur BAH Oury et de l'UDRG de la CORED-Guinée et de toutes les instances de celle-ci à compter de la date de ce jour.

Fait à Conakry le 25 juin 2022

Le Président de la CORED-Guinée



Hon. **M** hadj Mamadou SYLLA

DECLARATION N°0099/CORED/2022

La Convergence pour la Renaissance de la Démocratie en Guinée (CORED-Guinée) s'est réunie ce samedi 25 juin 2022 en plénière avec pour point à l'ordre du jour :

Les leçons à tirer de l'attitude de Monsieur BAH Oury et de son Parti l'Union des Démocrates pour la Renaissance de la Guinée (UDRG) par rapport à l'Alliance Politique.

Suite à la décision unanimement prise par les partis membres de la coalition sur la lettre du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation sur la question du dialogue politique, monsieur BAH Oury s'est désolidarisé de la CORED-Guinée à travers des déclarations, publications personnelle ainsi que celle de son parti politique en violation flagrante de la charte, du Règlement Intérieur et du Code de bonne Conduite de la CORED-Guinée.

Tirant les leçons de tout ce qui précède, la plénière a décidé à l'unanimité des partis membres présents l'exclusion de monsieur BAH Oury et de l'UDRG de la CORED-Guinée et de toutes les instances de celle-ci à compter de la date de ce jour.

Fait à Conakry le 25 juin 2022

Le Président de la CORED-Guinée



Hon. El hadj Mamadou SYLLA